



Fédération des Associations de
Protection de l'Environnement -
TE ORA NAHO
BP. 21289 - 98 713 Papeete – Tahiti
teoranaho.fape@gmail.com

A Papeete, le 02/02/2018

Communiqué de presse 2/2018

La FAPE contribue au déploiement d'activités pour 5 Aires Marines Educatives

Date : Mardi 6 Février 2018
Heure : 8H00
Lieu : Ecole Fareroi - Mahina

&

Date : Mercredi 7 Février 2018
Heure : 8H00
Lieu : Ecole 2+2=4 - Punaauia

Pour l'année 2018, la FAPE (Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française Te Ora Naho) a obtenu un financement du programme **BEST 2.0** par l'**Union européenne** pour contribuer au déploiement d'activités des AME labellisées ou candidates au label faisant partie du réseau polynésien.

Ce réseau AME est coordonné par la DGEE (Direction Générale des Enseignements et de l'Éducation) avec l'appui technique de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), ex AAMP (Agence des Aires Marines Protégées).

Les écoles concernées par le financement sont:

à Tahiti:

- l'école **primaire 2+2=4 (commune de Punaauia)**,
- l'école **élémentaire de Fareroi (commune de Mahina)**,
- l'**IIME (Institut d'Insertion Médico-Educatif) Te Hana Hau (commune d'Arue)**,
- l'**IIME Tamaru Arii (commune de Vairao)**

à Raroia, l'école **élémentaire de Raroia**.

Le concept d'aire marine éducative (AME) est une démarche participative impliquant les élèves d'un établissement scolaire autour d'un projet d'action citoyenne de préservation du milieu marin. Lancée en 2013 par l'école primaire de Vaitahu sur l'île de Tahuata (archipel des Marquises), cette démarche a été structurée et standardisée afin qu'elle puisse être appliquée à d'autres zones. Elle permettra également aux élèves de rencontrer les détenteurs de savoirs et savoirs-faire polynésiens ancestraux (fabrication de filets de pêche, observation de l'océan).

La mise en place d'une AME implique pour l'établissement de disposer de grands objectifs et d'actions à inscrire dans le programme scolaire, de signer la charte de l'AME, puis d'obtenir un avis favorable de la commune sur la zone littorale maritime proposée.

En amont, la réalisation d'un diagnostic écologique du site choisi est nécessaire afin de connaître l'état de santé et la sensibilité écologique des milieux concernés. Toute la démarche AME repose ensuite sur l'implication des élèves et de la communauté enseignante, avec un référent « aire marine éducative », un « conseil de la mer » des enfants, des interventions ponctuelles de spécialistes externes (scientifiques, culturels...)

Le diagnostic doit donc permettre d'évaluer l'état écologique des sites choisis, par l'utilisation de méthodes scientifiques validées et reconnues puis de le partager auprès des élèves leur faisant prendre conscience du patrimoine naturel de leur AME, ainsi qu'une action pédagogique pour l'enseignant.

C'est ainsi que ce **mardi 6 février à 8 heures**, 3 classes de CM2 de l'école Fareroi à Mahina bénéficieront de la première intervention en classe des biologistes marins. Ce sera ensuite au tour de l'école 2+2=4 de Punaauia, le **mercredi 7 février à 8 heures**.

Bien qu'une AME n'ait pas les caractéristiques d'une aire marine protégée (AMP), sa présence peut avoir des effets directs sur la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Elle constitue sans nul doute un outil important, ludique et original d'éducation à l'environnement : mieux comprendre pour mieux protéger.

Il s'agit d'un domaine pour lequel la FAPE a décidé de s'investir puisqu'avec la formation au réseau Ecosentinelles « Heimataraa » qui cible un public d'adultes, les AME viennent en complément pour sensibiliser de manière concrète les plus jeunes à la préservation du milieu marin.

Fédération des Associations de Protection de l'environnement - TE ORA NAHO

Contact projet :

Laëtitia Bisarah, Chargée de mission Aires Marines Educatives - FAPE

teoranaho.fape@gmail.com

87 70 14 06